



Une question ? Une préoccupation ? Remontez-la à vos représentants CFE-CGC Orange

Prochaine Réunion DP le 23 Mars 2018

**Vos élus DP vous défendent au quotidien.
Ils sont vos PORTE-PAROLE auprès de la Direction.**

Leur mission ? Garantir l'application juste et loyale des dispositions qui s'appliquent dans votre établissement en matière de droit du travail et des fonctionnaires, conventions collectives, accords d'entreprise. Vos DP interviennent sur des questions essentielles comme la rémunération, la durée du travail, les conditions de travail et la santé des personnels.

Chaque fois que nécessaire, ils portent vos réclamations individuelles et collectives, auxquelles la Direction est tenue de répondre par écrit lors des réunions mensuelles des DP.

VOS DP sont vos DÉFENSEURS PERSONNELS...

... toujours présents à vos côtés. Votre DP vous conseille, peut vous accompagner lors des entretiens avec votre hiérarchie, vous appuyer dans une démarche de conciliation, mobiliser les ressources disponibles pour vous défendre.

En cas de besoin, il saisit l'Inspecteur du Travail, ou alerte le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail et la Direction de toute mise en danger des personnels de son établissement.

Vos élus DP CFE-CGC Orange sont formés et régulièrement informés des évolutions du droit des personnels. Ils bénéficient d'appuis juridiques et techniques afin de mieux intervenir pour vous défendre et s'engagent à :

- ♦ Répondre aux questions qui concernent votre emploi, vous accompagner dans vos démarches de mobilité, vous aider à défendre vos augmentations et promotions.
- ♦ Veiller tout particulièrement au respect de la santé et du bien-être des personnels de l'établissement.
- ♦ Exiger une vraie politique d'égalité femme / homme, pas seulement de continuelles mesures de rattrapage, se mobiliser pour développer l'emploi des personnes handicapées et faire supprimer tout type de discriminations.

**Tous les mois, via ce compte-rendu, nous vous tiendrons informés
des réponses de la Direction à vos questions.**

Questions posées par les élus CFE-CGC

Question 9

Pour les chargés de production data et voix, la visibilité de la charge de travail en direct n'existe pas ; l'affectation des dossiers est faite à l'aveugle. Avez-vous eu une réflexion pour améliorer cet état de fait ?

Réponse 9

Le PEPS répartit la charge entre les différents sites de production en fonction des effectifs et n'affecte jamais de dossier nominativement. Toutes les affectations de dossiers passent par la ligne managériale qui en amont vérifie la charge et les compétences du CP.

Question 10

Les RAC2 se plaignent d'avoir des dossiers trop complexes par rapport à leur formation. Est-il prévu des formations produits pour les RAC2 ?

Réponse 10

Des points réguliers sont organisés chaque mois entre les managers Delivery et les soutiens référents de chaque équipe pour identifier les besoins et planifier les formations ou accompagnements à mettre en place.

Ces besoins pourront donc être évoqués lors de ces points pour planification à la suite par managers et soutiens en concertation avec le salarié.

Question 11

Selon l'accord sur le télétravail ; peut-on étendre la phase pilote sur d'autres métiers de l'AE. Sinon y-a-t-il un planning prévisionnel de déploiement dans les autres services ?

Réponse 11

Nous pouvons naturellement prévoir d'étendre le télétravail à terme à d'autres métiers de l'AE.

Nous avons commencé un pilote sur les activités de plateaux d'appels mais cela n'est qu'un début. Pour rappel un bilan sera effectué au S1 2018 avant d'aller plus avant dans la mise en place dans d'autres services.

Question 12

Pourquoi une discrimination pour les outils de travail en télétravail ?

Réponse 12

Merci de préciser votre question : dans le cadre du pilote télétravail ACE/SAV, Delivery et Soutien, nous garantissons un équipement permettant à chacun d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions.

S'il est fait référence à une situation individuelle particulière, celle-ci doit être remontée au service RH afin d'être traitée dans les meilleurs délais

Question 13

Y at-il eu une information descendante sur les consignes de sécurités tel qu'il a été dit à la dernière réunion DP ?

Réponse 13

Cette communication est en cours avec le préventeur et les GSSO des sites de l'AE. Il nous faut la définir avec précision sur le fond avant de la lancer.

Question 14

Deux CDD vont quitter l'activité du PEPS fin mars ; qu'avez-vous prévu en terme de réorganisation ?

Réponse 14

Un poste va être ouvert en interne sur Lille pour pallier les volumes importants de l'activité. Et en parallèle, un nouvel arrivant à Raspail a renforcé l'équipe du PEPS récemment pour aider sur les activités du PEPS.

Question 15 :

Toujours dans l'équipe PEPS on a une alerte sur la charge de travail du fait du traitement des dossiers du service de PARIS à LILLE ?

Réponse 15

Le PEPS est un service national, sans distinction de site.

Question 16 :

Suite au prochain départ de 4 ASCOM, 2 ASCOM HDM (départ en retraite début septembre, et début février 2019), 2 ASCOM MDM (changement de poste + retraite)

1 seul recrutement en cours pour le MDM

Les départs seront-ils tous remplacés ? Si non, combien de recrutement sont prévus pour le HDM et combien pour le MDM ?

Y aurait-il prochainement une fusion des services ASCOM MDM et HDM (vu que l'entraide HDM/MDM est déjà indiquée dans les objectifs des EI de 2018) ?

Réponse 16

Dans la question, on parle de mouvement non actés (changement de poste).

Le départ court terme concerne le MDM à Bezannes, d'où l'appel à candidature lancé il y a quelques semaines.

D'autre part, une réflexion est en cours pour lancer un appel à candidature en 'grande anticipation' pour le HDM.

Mais, comme cela a été rappelé dans la question, le prochain mouvement sur le HDM sera en septembre, soit dans plus de 6 mois.

Effectivement, la fusion est une hypothèse de travail possible parmi d'autres.

Question 17

Concernant la question 5 de la réunion DP d'avril 2017 : une réflexion était en cours pour une prime ou une mesure d'accompagnement concernant les assistants commerciaux formés sur COME.

Pouvez-vous nous faire part du résultat de cette réflexion ?

Et nous dire comment s'est traduite la reconnaissance des assistants ?

Réponse 17

Des mesures de reconnaissance : primes exceptionnelles, MEC, promotion, ont concerné 9 ASCOM.

Les ASCOM formés sur COME ont bien bénéficié des mesures d'accompagnement : 2 primes, 1 MEC, 1 promo. Il a été décidé en CODIR de remettre les notifications sans préciser explicitement que c'était dans le cadre de COME, mais plutôt par rapport à un investissement et à une performance plus globaux, dont COME.

Question 18 :

Concernant la réponse 28 de la réunion DP de Janvier 2018, la réponse apportée est qu'en cas de refus oral du manager, les congés peuvent être posés dans @noo.

Mais selon les règles @noo les congés doivent être exclusivement posés dans @noo.

Pourriez-vous revoir votre réponse précédente pour savoir quelle est la seule règle à observer ?

comment poser mes congés annuels ?

Je dois exclusivement déposer ma demande de Congés Annuels dans le **Libre Service anoo congés**, au plus tard une semaine avant la date de début de l'absence

Attention : elle doit impérativement être validée par mon manager avant mon départ.

Réponse 18

La demande et la réponse associées portaient sur le traçage du refus, donc même si le manager a refusé pour des contraintes de services, vous pouvez déposer sur anoo et le manager refusera sur anoo. Cela avait déjà été annoncé par le DAE et le DRH en DS en 2017.

Question 19

Dans le bâtiment du MAC, il y a une salle de pause déjeuner au 6^{ème} prévue pour 12 places assises.

Hors il y a 8 personnes du 2^{ème} (SCO) qui prennent leur pause déjeuner ensemble à 12h. Il arrive donc très souvent que des personnes (AE- AG PRO -PME) n'aient pas de place pour déjeuner

Serait-il envisageable de voir avec le SCO (2^{ème} étage) si certains peuvent décaler leur pause déjeuner, pour que les $\frac{3}{4}$ des places ne se retrouvent occupées dès 12h00?

Réponse 19

Cette question n'est ni du ressort des RH, ni managériale.

Il faut peut-être oser dire les choses clairement et mettre dans la salle de pause déjeuner une affiche sur les bonnes pratiques de convivialité.

A noter qu'il s'agit d'une salle Orange, qui n'est pas réservée à l'AE.

Par ailleurs, les salariés du SCO ont des contraintes horaires de pause déjeuner liées au flux clients, ce n'est pas le cas des salariés de l'AE sur le MAC.

Question 20

Concernant les badges d'accès pour les nouveaux élus, ils ne sont toujours pas activés depuis décembre pour les sites de notre AE. Pourriez-vous nous communiquer la date à laquelle les badges seront activés et à quelle date nous recevrons le badge d'accès sur le

site de Boïtelle ?

Réponse 20

Les badges ont été activés pour l'ensemble des nouveaux élus et réactivés lorsque nécessaire. Pour les sites de Champagne-Ardenne ils ont été mis à disposition plus tardivement car il y avait pénurie de badges, puis remis à l'accueil de Reims Murigny une fois livrés.

Il manquait un badge pour une nouvelle élue (problème de pénurie) livré récemment par courrier à la RRS et remis le jour de la DP.

En cas de problème constaté, il convient de contacter le pôle Gestion Sécurisée des accès au 0 800 51 59 80 choix 2.

Question 21

Au Bâtiment du MAC un bureau pour les délégués syndicaux devait être aménagé au avec un PC et un téléphone, ou en est cet aménagement à ce jour ?

Réponse 21

Pour les DP, où il y a une action locale, l'aménagement est en cours (DMI faite) pour le local DP, salle 701 au 7^{ème} étage du MAC. Il y a déjà un téléphone, du mobilier, il manque encore l'UC du PC. Les DS sont quant à eux équipés de PC portables et/ou doivent m'en faire la demande si ce n'est pas le cas et qu'ils souhaitent en disposer.

Question 22

La fourniture de PC portable pour les nouveaux élus ne disposant ni de tablette, ni de pc, avait été demandé, pourriez- vous nous dire si cette décision a été prise ?

Réponse 22

L'équipement est possible pour les DS et élus du CHSCT en conformité avec les accords IRP. Merci à celles et ceux qui ne seraient pas équipés de faire remonter les besoins à la RRS.

Pour les élus du CHSCT, cela sera fait en fonction des résultats des élections du 23 février prochain.

Question 23

Pole pilotage Ace mis en place fin novembre 2017.

Une fiche de poste a-t-elle été définie ?

Réponse 23

une fiche de poste a été définie.

Question 24

Pole pilotage Ace

Actuellement 4/6 personnes sont permanentes sur ce poste sur la plage 8:00 18:00.

Après 16:30 il ne reste qu'une personne avec une entraide des TSC déjà surchargés (incident à traiter, rappels clients et techniciens sur le terrain).

Un départ en retraite est prévu en fin de semestre.

Les congés d'été juillet Aout arrivent.

Combien de pilotes seront présents durant cette période?

Y a une réflexion sur la réorganisation?

Réponse 24

A ce jour, les congés ou prévisions de congés n'ont pas été tous déposés, il est donc difficile de répondre précisément à la question.

Comme pour toute période de congés, il est demandé pour le bon fonctionnement du service une présence à minima.

Question 25

Concernant les Chargés de Production : les heures supplémentaires sont traités différemment entre les CP Parisien et ceux de l'AE NDF (pour une heure sup deux heures sont allouées en récupération à Paris), peut-on harmoniser afin d'avoir les mêmes conditions sur le métier de CP

Réponse 25

Delivery et les RH doivent étudier cette question ensemble pour voir s'il est ou non envisageable d'harmoniser ces conditions.

Question 26

Concernant le site de Boîtelle, a-t- on des nouvelles concernant l'acquisition du parking en schiste (selon les dires d'un manager de Boîtelle)?

Réponse 26

Non, aucune solution n'a été trouvée depuis 10 ans, malgré les nombreuses approches d'Orange auprès des collectivités.

Question 27

Qu'en est-il des panneaux d'affichage du site Boîtelle

Réponse 27

Nous allons pouvoir entamer la démarche d'affichage maintenant que les travaux des 2^{ème} et 3^{ème} étages sont achevés.

Question 28

Pour les fonctionnaires, le décret 2009-1065 du 28 août 2009 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique, permet de reverser les jours de CET excédentaires dans un fond d'épargne retraite complémentaire. Ce décret permet aux fonctionnaires de transférer des jours de CET, au-delà de 20 j de capitalisation, pour une prise en compte au sein du régime de retraite complémentaire de la fonction publique (FAPT).

Je suis Fonctionnaire, puis-je reporter tous mes jours de CET dans un dispositif de retraite complémentaire ? Pourquoi cette disposition n'est pas documentée dans @noo ? Existe-t-il un accord pour ne pas perdre le bénéfice du CFT (Complément France Telecom), d'un jour capitalisé dans un CET ? Cette disposition est-elle extensible aux salariés de droit privé ?

Réponse 28

"L'accord pour tous du 2 février 2000 qui contient les règles de gestion du CET ne prévoit pas cette possibilité de convertir des points RAFP. Cette faculté n'est pas ouverte à ORANGE SA."

Vous retrouvez les règles applicable au CET chez Orange sur le lien ci-dessous via Anoo :

<https://portailrh.sso.infra.ftgroup/temps-de-travail-conges/conges/jours-de-temps-libre>

<https://portailrh.sso.infra.ftgroup/transferer-des-jours-de-votre-cet-vers-le-perco>

Question 29

Combien de trimestres un salarié de droit privé peut-il racheter?
Dans quelles conditions Orange contribue à ce rachat ?

Réponse 29

Vous pouvez retrouver l'ensemble des règles applicable et pour les salariés de droit privé sur le site de référence l'Assurance retraite ainsi que les motifs.

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/salaries/age-et-montant-de-ma-retraite/ameliorer-mes-futurs-revenus/effectuer-rachats-trimestres.html>:

Les conditions détaillées, notamment financières, sont définies par décret.

En bref, la loi a introduit la possibilité de racheter jusqu'à 12 trimestres d'études : années incomplètes (qui comportent moins de 4 trimestres), années d'études supérieures.

Votre rachat peut permettre d'augmenter le taux de calcul de votre retraite, ou le taux et la durée d'assurance (nombre de trimestres pris en compte pour le calcul).

Question 30

Combien de trimestres un fonctionnaire peut-il racheter ?
Dans quelles conditions Orange contribue à ce rachat ?

Réponse 30

Vous pouvez retrouver l'ensemble des règles applicable pour les agents fonctionnaires sur le site du service public ci-dessous :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1049>

Et le formulaire de demande sur anoo et les pièces à joindre:

<https://portailrh.sso.infra.ftgroup/demande-de-rachat-de-trimestres-d-annees-d-etudes-fonctionnaire-1>.

Le montant de la participation d'Orange à ce rachat est déterminé en fonction des éléments du dossier propre à chaque salarié.

Question 31

Le début de l'année 2018, dans la continuité de 2017 voit arriver de nombreuses évolutions (nouveaux taux de cotisation sociale, points d'indices le 1er janvier...).

Comment les salariés peuvent-ils vérifier l'exactitude de leur bulletin de salaire ?

Est-il envisageable de mettre à leur disposition un outil permettant ce type de contrôle ?

Il est probable que la DRH dispose d'un moyen de procéder à des vérifications ; est-il possible de le mettre à la disposition de tous ?

Réponse 31

Pour information, la paye des salariés est gérée au niveau national dans les CSRH et les experts répondent aux demandes d'explications.

Les services RH locaux n'ont pas accès à la paie, ils sont donneur d'ordre pour les éléments variable : prime, retenue, etc... par exemple.

De même les Accidents de Travail ne transitent plus par les services RH des UO mais directement du manager au CRSH : cela permet un gain de temps de traitement et les RRH n'ont pas de valeur ajoutée.

Pour répondre à votre question, les salariés qui souhaitent recalculer leur paie peuvent effectuer la demande auprès du CSRH qui pourra leur répondre ou les faire rappeler si nécessaire.

Question 32

Dans le cadre du nouvel accord, on parle de deux bandes par métier concernant les soutiens, est-ce que cela veut dire que pour les soutiens les bandes seront DBIS et E ?

Réponse 32

Les grilles ne sont pas connues à ce jour pour vous répondre précisément.

Toutefois, le métier de Soutien métier est référencé en bande D aujourd'hui sur la grille CCNT, cela pourra vous être confirmé dès que la grille sera établie et validée par la DRH groupe.

Question 33

Lorsqu'un salarié a obtenu une promotion :

Quel est le délai pour que ce salarié puisse postuler sur un autre poste hors AENDF ?

Si ce salarié souhaite postuler sur un poste hors AENDF avant 3 ans, y a-t-il des dérogations possibles ? Quelles sont-elles ?

Réponse 33

Une promotion est un acte managérial significatif et qui a nécessité un accompagnement métier et posture au-delà de l'augmentation ; cela nécessite en retour que le salarié promu puisse apporter ses compétences à l'équipe.

L'usage à l'AE est effectivement de 3 ans. Cela relève d'un engagement réciproque lors de la promotion.

Toutefois chaque situation est individuelle (poste, opportunité, accord managérial) et analysée par le management et les RH dès que la situation est connue.

Pour information et ou rappel :

Une mobilité est validée si le projet est identifié au préalable dans l'EI précédent.

Question 34

Le site de BEZANNES est-il pérenne au vu du contrat de location et du mouvement d'effectifs ?

Réponse 34

Nous sommes locataire du site du BEZANNES avec un bail traditionnel de 3, 6, 9 ans.

La prochaine date d'échéance est avril 2020 puis avril 2023. Il est prévu une reconduction.

Question 35

Malgré plusieurs demandes sur les compétences managériales et supports nous n'avons pas de réponse sur le sujet suivant :

Le tag NFC fait partie intégrante de plusieurs offres applicatives mobilités.

Les vendeurs se plaignent qu'Orange ne puisse fournir ses TAG pour nos solutions et cela, malgré de nombreuses demandes auprès des managers depuis 6 mois.

Pouvez-vous nous proposer une solution pour remédier à ce manque ?

Réponse 35

Effectivement, nous avons fait remonter cette difficulté à la BU mobile, en attente de réponse pour l'instant. Le RLO Apps mobile reviendra vers nous dès que possible, sachant que cette information n'est arrivée au Marketing que très récemment.

Le showroom dispose malgré tout de tags NFC. Ils peuvent être mis à disposition des vendeurs pour faire leur démonstration en clientèle.

VOS REPRESENTANTS AE NORD DE FRANCE



Emmanuel ANGLO

Jean-Claude CATALAN

Alain LECLERE

Marc LEPIN

Corinne OURIAGLHI

Virginie PODEVIN

François-Xavier SALENGRO